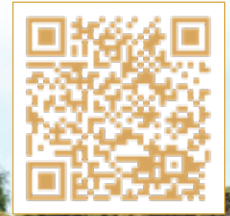


M5



LES PHOSPHATES AU SENEGAL



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CMDS

YOUGA SOW
Président



HAMIDOU SOW
Premier Vice-Président



ROKHAYA SALL MBAYE
Deuxième Vice-Présidente



AMINATA LY FAYE
Présidente commission
Environnement
et Développement Durable



MANAR BA
Président commission Juridique
Fiscale et Satutaire



MODOU DIOP NGÉNE
Trésorier



ASTHOU MBAYE
Présidente commission
Communication et Relations
Publiques



CHAMBRE DES MINES
SENEGAL



Editorial



Youga Sow

Président de la Chambre des Mines du Sénégal

En décidant de consacrer le dossier spécial de son cinquième numéro à l'industrie des phosphates au Sénégal, la rédaction du magazine de la CDMS a vu juste tant l'activité de cette filière y est ancienne et occupe une place centrale au sein de l'économie nationale. Historiquement, ses premiers pas remontent à la décennie 1940-1950 à travers l'entrée en production des mines de Taïba et de Lam-Lam, dans la région de Thiès. Pendant longtemps, l'exploitation minière au Sénégal s'est d'ailleurs résumée à ces dernières.

Avec des gisements éparpillés à travers quasiment l'ensemble du territoire (Thiès, Louga, Diourbel, Fatick, Kaolack, Tambacounda, Kolda, Kédougou, etc.), le Sénégal dispose de réserves de phosphate de classe mondiale, estimées à plus d'un milliard de tonnes. Soit l'équivalent de 500 ans d'exploitation à raison d'une production annuelle de 2 millions de tonnes !

L'importance de cette industrie est indéniable sur l'économie du pays. Selon le Rapport 2019 de l'ITIE, le phosphate a rapporté 161,03 milliards de FCFA de revenus d'exportations devant l'or, le ciment et le zircon. En contribuant à générer des devises au Trésor public, il joue un rôle majeur dans la résorption du déséquilibre des balances commerciale et de paiement du Sénégal. Après s'être remise de la grave crise qui l'avait rudement frappée au cours des années 2000, cette industrie est parvenue à se relever après quelques symboles de ce renouveau : la reprise salutaire en 2013 de son fleuron, les Industries chimiques du Sénégal (ICS), par le géant Indonésien des fertilisants Indorama ; la multiplication des acteurs dans la filière (Somiva, Sephos, Bmcc, Sspt, G-Phos, Afrig, Aig, etc.) ; une production qui a franchi la barre des 2,5 millions de tonnes en 2019...

Au regard, toutefois, de l'impressionnant potentiel dont dispose cette filière, le véritable enjeu est maintenant d'évoluer vers la mise en place d'une industrie locale de transformation intégrale. De fait, hormis la production de phosphates bruts des ICS transformée en acide phosphorique -intraité essentiel dans la fabrication de fertilisants-, la totalité de celle des autres acteurs est destinée à l'exportation.

A la lumière des développements prometteurs qui sont toutefois en train de s'opérer dans la filière, en partie portés par l'acteur historique, suivis par les autres producteurs (accroissement de la production, développement de nouveaux permis d'exploitation, projet d'unités de production d'acide phosphorique...), l'espoir d'une émergence d'une véritable industrie phosphatière entièrement intégrée est raisonnablement permis.

Dans le sillage de ce dossier, Manar Ba, le Directeur général de la Société Baobab Mining and Chemicals Corporations S.A. (BMCC), née en 2011, et en pleine montée en gamme, dévoile, à travers un entretien, sa connaissance fine d'une filière jadis en profonde crise mais aujourd'hui en pleine phase de reprise.

Réduire l'écart entre le potentiel économique des pays africains et leurs performances de développement économique. Telle est l'équation à laquelle tente d'apporter une solution l'ingénieur-géologue et Directeur d'Harmony Group, Ibrahima Diaw à travers une réflexion axée, entre autres, autour de la recherche d'une stratégie libératrice du potentiel minier de ces pays.

Ce numéro ne saurait faire l'impasse au sujet de la crise inédite de la Covid-19 affectant populations et économies du monde entier. Comme tous les autres secteurs, celui des mines n'y a évidemment pas échappé. Au Sénégal, les entreprises minières ont toutefois répondu de fort belle manière à l'appel des autorités administratives en appoint aux populations.

Maîtrise du cadastre minier, problématique du chevauchement des périmètres miniers abordées par Roseline Mbaye CARLOS, Directrice des Mines et de la Géologie ; voyage dans les entrailles de nos sols à la découverte de leurs compositions organiques, conduit par l'ingénieur-géologue de conception Bineta Fall... constituent quelques-uns des éléments du menu exceptionnellement riche de ce cinquième numéro de votre magazine.

Bonne lecture !

5



LA CMDS : **TOUR D'HORIZON**

- Les entreprises minières face à la pandémie de la Covid-19

10



DOSSIER SPÉCIAL : LES PHOSPHATES, QUELS IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE AU SENEGAL ?

AUGMENTATION DE LA PRODUCTION ET DIVERSIFICATION DU SECTEUR

- Présentation de la Société Baobab Mining and Chemicals Corporations S.A. (BMCC)

- Entretien avec le Directeur Général de BMCC S.A.

20



ENTRETIEN :

IBRAHIMA DIAW D'ASTRON S.A.

- Quelle stratégie pour libérer tout le potentiel mine ?

- Quels leviers pour tirer la croissance ?

22



A LA RENCONTRE DE ...

BINETA FALL, Ingénieure géologue de conception, SG de WIM Sénégal

26



L'ŒIL DE L'EXPERT : ROSELYNE CARLOS MBAYE

- Son parcours professionnel

- La maîtrise du cadastre minier

- Comment éviter le chevauchement des périmètres miniers ?

28



RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE (RSE) :

1-Barrick Gold Corporation

2-Petowal Mining Company

3-Entretien avec Dr Baba Dramé, Directeur de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC)

32



ACTUALITÉS :

- Salon des Mines SIM SENEGAL 2021

- Gestion des ressources minières

- Rapport ITIE 2019

- Changement à la Direction des Mines

Directrice de la Rédaction : Fatimata LY FALL

Membres de la Commission Communication de la CMDS :

- Asthou MBAYE - Mouhamadou Habib SOW « Cherif »

- Aminata LY FAYE - Maty NDOME KEBÉ - Sophie SALL

Conception :



apsconsulting580@gmail.com



CHAMBRE DES MINES DU SENEGAL

TOUR D'HORIZON



LES ENTREPRISES MINIERES EN TEMPS DE PANDEMIE DE CORONAVIRUS

La pandémie du coronavirus qui sévit à travers le monde depuis plus d'un an a entraîné de fortes conséquences sanitaires mais également des préjudices économiques pour les populations.

Les sociétés minières regroupées autour de la chambre des mines du Sénégal (CMDS) se sont particulièrement fait remarquer durant cette période d'incertitude grâce à leur élan de solidarité à l'endroit des communautés dans leur zone d'implantation mais aussi à travers l'étendue du pays.



Remise de don Sabodala Gold Operations (SGO) à l'hôpital Fann



Remise don de Riz a la Mairie de Montrouland par la société DANGOTE

En effet, les sociétés minières, membres de la CMDS ont largement répondu à l'appel du Président Macky Sall, en décaissant plus de 2 milliards remis à l'Etat du Sénégal dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19. Une cérémonie de remise d'un chèque d'un montant de deux milliards quarante trois millions cinq cent mille francs CFA (2 043 500 000) » s'est en effet, tenue dans les locaux du ministère des Finances et du Budget, en présence de Mme le ministre des Mines et de la Géologie, Aïssatou Sophie Gladima qui a conduit la délégation. Ce geste d'une haute importance de la Chambre des Mines du Sénégal (CMDS), à la Force COVID-19 s'est également poursuivi par des initiatives séparées de ses membres qui ne sont pas restées insensibles aux conséquences économiques de la pandémie du coronavirus dans leur zone d'implantation. Beaucoup d'entre elles ont distribué du riz, des kits de prévention, et équipé des structures sanitaires. Leur contribution totale à la Force Covid-19 est estimée à plus de 6 milliards de francs Cfa.

Durant cette période trouble, ces entreprises minières ont illustré le respect de leurs engagements dans la mise en œuvre de leur politique RSE. Ce fut l'occasion de démontrer que la préservation des conditions de vie correctes des communautés était aussi au cours de leurs préoccupations, en plus de la bonne marche de leurs opérations. Et c'est ce qui a transparu à travers leurs importantes contributions. Parmi elles, la société Sabodala Gold Operations, filiale de Endeavour Mining, qui a fait don d'un ap-



Remise de détergents, masques et lave mains à l'école du département de Rufisque par la SOCOCIM



Remise détergents eau de javel, carburants et sacs poubelle Hôpital pour les enfants Diamniadio par la SOCOCIM

pareil iFlash 3000 d'une valeur de 65 millions de FCFA et de 200 kits de tests sérologiques. La cérémonie de remise du don s'est déroulée le jeudi 18 juin 2020 dans l'enceinte de l'hôpital Fann. Il s'agit d'un iFlash 3000, d'une valeur de 65 millions F CFA.

En marge de la cérémonie de remise de l'appareil " iflasch 3000 ,» au directeur de l'hôpital Fann de Dakar Monsieur Abdou Aziz Sy, directeur Général de SGO a affirmé qu' : « A ce jour, SGO a contribué pour plus de 650 millions de FCFA dans l'effort national de lutte contre la Covid19. J'avoue que le don de cet appareil représentant 10% du montant total de la contribution de SGO est ce dont je suis le plus fier. Non pas parce

que les 480 millions de FCFA versés directement dans la cagnotte du fonds COVID19, ou que les centaines de tonnes de vivres (riz et sucre) au profit des populations du département de Saraya ne sont pas importants, si, mais cet appareil touche directement le cœur, le centre névralgique, la ligne de front de la lutte contre la pneumonie au coronavirus ».

SGO n'est pas la seule entreprise à voler au secours des communautés. La preuve, la société IAMGOLD a mis plusieurs tonnes de riz à la disposition des populations des villages de Madina Baffé et de Nafadji, situés dans la région de Kédougou. De plus, elle a également contribué à hauteur de 180 millions de FCFA au niveau national



Remise don mairie de KEUR MOUSSA par la Société DANGOTE

et de 20 millions de FCFA au niveau régional en dons en espèces et en nature (gel hydro alcoolique, masques, gants, dispositifs de lavage des mains). Le coordonnateur des relations de développement communautaire de IAMGOLD, El Hadji Dramé a soutenu lors de cette cérémonie que leur geste est justifié par l'urgence d'atténuer les conséquences de la pandémie surtout avec la suspension de l'orpaillage avec les restrictions des déplacements et des rassemblements.

Beaucoup d'autres compagnies minières, membres de la CMDS ont fait de même pour venir en aide aux populations, dans leur zone d'intervention, impactées par la pandémie de Covid 19.

Des initiatives, saluées à leur juste mesure par ces dernières qui n'ont pas manqué de souligner l'apport significatif de ces structures durant ces temps très difficiles.

Pour juguler les effets du Covid-19, les entreprises ont très tôt mis en place une batterie de mesures préventives afin de protéger la santé de leurs travailleurs tout en assurant la continuité de leurs activités de production. Celles-ci vont du télétravail à l'instauration des mesures barrières et autres postes de lavages et de désinfection des mains en passant par le réaménagement des quarts de travail, etc. Dans la plupart des sociétés minières, grâce au travail coordonné par les départements Hygiène, Sécurité

et Environnement (HSE), Ressources Humaines (RH), une série de mesures ont ainsi été prises afin de pouvoir faire face (diffusion d'informations sur le virus, télétravail, distribution de gels hydroalcooliques, prise de température, sessions de sensibilisation des employés...).

Des experts avaient démontré au cours d'un webinaire que la pandémie a affecté le secteur minier dans son ensemble à cause des mesures de restriction et des limitations du nombre de travailleurs sur les sites de production. Toutefois, grâce aux mesures hardies prises par l'ensemble des entreprises regroupées au sein de la Chambre des mines du Sénégal (CDMS), la crise n'a pas donné un coup d'arrêt à leur production. L'exploitation minière s'est poursuivie en dépit de ce contexte de contraintes puisque les entreprises ont dû s'ajuster afin de maintenir leur rythme de travail. « Nous avons continué la production en renforçant les mesures de prévention », confirme Abdou Aziz Sy, directeur général de SGO. « Outre l'adoption de mesures-barrières destinées à préserver la santé des collaborateurs sans pour autant affecter notre rythme de production, nous avons également modifié notre stratégie opérationnelle. Un changement basé sur l'utilisation maximale du personnel vivant aux abords immédiats de la mine et sur une réduction de la présence de celui vivant dans les grandes agglomérations urbaines », explique Layti Ndiaye, directeur des Mines de Dangote Cement Senegal.

DOSSIER SPÉCIAL : INDUSTRIE PHOSPHATIERE AU SENEGAL

UN FLEURON À LA RELANCE

Après avoir connu des débuts prometteurs à l'avènement des années 60 avec comme point d'orgue la création des Industries chimiques du Sénégal (Ics) en 1984, l'industrie du phosphate au Sénégal s'est enlisée dans une série de crises qui a fini par la mettre à terre au début des années 2000. Cependant, le secteur est en train de retrouver son lustre d'antan grâce à la restructuration et la reprise en main des Ics par les Indiens d'Indorama et l'arrivée de sociétés privées très ambitieuses.





Le potentiel du Sénégal en phosphate est énorme. Il y a même une boutade qui dit que « le Sénégal est assis sur du phosphate ». On trouve du phosphate quasiment partout dans le pays, sur toute la frange côtière (le phosphate c'est du calcaire -d'où le nom phospho-calcaïque- provenant de dépôt de coquillages de mollusques datant de l'ère néolithique et du quaternaire, entre autres), à Thiès, Tivaoune, Taïba, Tobéne, Lam-Lam, Mekhé, Matam, Gossas, Coki, Diourbel, Niakhène, Kébémér, Louga, Tamba, Kolda, Kaolack Fatick, Kédougou, etc. Toutes ces régions ont été couvertes par la mer il y a des millions d'années, et ont donc abrité des mollusques dont les carapaces en calcaire en dépôt ont donné lieu au phosphate. D'ailleurs la plupart des pays côtiers ont du phosphate. C'est le cas du Maroc (qui détient les premières réserves mondiales le long de l'océan incluant le Sahara Oriental, d'où les enjeux économiques du conflit- avec le Polisario), de la Tunisie, de la Jordanie, d'Israël, de la Russie (Péninsule de Cola), des Etats-Unis, de l'Arabie Saoudite, etc.

A côté des Ics, d'autres sociétés sont actuellement actives dans la production de phosphate au Sénégal. Il s'agit de Somiva, de Sephos, de Bmcc, de la Sspt, de G-Phos, d'Afrig, d'Aig... Les réserves de phosphate du Sénégal sont estimées à plus d'un milliard de tonnes. Ce qui représente, sur la base d'une production annuelle de 2 millions tonnes, près de 500 ans d'exploitation, soit 20 générations. A titre de comparaison, l'or n'a qu'une durée d'exploitation estimée de moins de 25 ans, et le pétrole et le gaz 10 à 15 ans tout au plus ! La véritable richesse minérale du Sénégal, est donc, et de loin, le

phosphate, par ailleurs de très grande qualité, l'un des plus riches du monde.

Selon le rapport Itie 2017, le phosphate est au 1er rang des exportations minières avec 161 milliards, devant l'or, 158 milliards, le ciment 116 milliards, et le Zircon 58 milliards pour le Top 4. A l'est, au nord et au sud des gisements de Taïba, d'importants projets d'exploration de phosphates sont en cours dans les permis de Niakhène, Coki et Gossas. Dans la partie nord-est du bassin et dans la région de Matam, a été confirmée depuis 1984, l'existence d'un important gisement de phosphates avec des réserves prouvées de l'ordre de 40 millions tonnes et un potentiel de plus de 80 millions de tonnes de phosphates de chaux de très grande qualité. Elle est actuellement exploitée par la Société Minière de la Vallée du fleuve Sénégal (Somiva) qui est entrée en production en 2015. Sa capacité annuelle de production de 700 000 tonnes (utilisée à 75%) est appelée à atteindre 1,2 millions de tonnes fin 2018. Il y a aussi les Baobab Mining and Chemical Corporation SA à Diourbel à 145 km de Dakar. La société australienne Avenir a obtenu en 2015 un permis d'exploitation en petite mine de trois ans renouvelable (projet Baobab) et a réalisé un investissement de 15,7 millions de dollar américain. Entré en production durant l'été 2016, le projet de phosphate Baobab couvre actuellement une superficie prometteuse d'environ 74 km² au Sénégal, correspondant à son permis d'exploitation. Sa mise en valeur avait démarré sur le prospect Gadde Bissik, à 110 km à l'est de Dakar, vaste d'environ 90km² et renfermant 68 millions de tonnes de ressources inférées à 22% de phosphate.

HISTORIQUE EXPLOITATION DU PHOSPHATE

Le Sénégal dispose d'un potentiel géologique important avec une grande diversité de substances minérales comprenant des métaux précieux (or et platinoïdes), des métaux de base (fer, cuivre, chrome, nickel), des minéraux industriels (phosphates, calcaires industriels, barytine etc.), des minéraux lourds (zircon et titane), des pierres ornementales et matériaux de construction, etc. Mais pendant longtemps, l'exploitation minière était limitée aux phosphates comme en atteste l'ouverture, durant la période 1940-1950 de deux grandes mines à phosphate à Taiba et à Lam-Lam dans la région de Thiès, à 100 km de la capitale Dakar. Pendant plusieurs années, l'exploitation de ces deux importants gisements de phosphates a constitué un des piliers de l'économie sénégalaise. La mine de Lam-Lam était exploitée par le groupe français Rhône Poulenc. La mine de Taiba, beau-

coup plus grande, était gérée par la Compagnie sénégalaise des phosphates de Taiba (Cspt). La production de phosphate brut allait jusqu'à 2 millions de tonnes par an. Au début des années 1980, la mine de Taiba qui faisait essentiellement de l'exportation de phosphate brut voit alors naître, à ses côtés, les Industries chimiques du Sénégal (Ics). Ics achète désormais à la Cspt sa production de phosphate pour la transformer sur place en acide phosphorique et en engrais. Plus de 90 % de l'acide phosphorique produits par les Ics étaient exportés en Inde en tant que produit semi fini, et le reste était transformé en engrais à l'usine de Mbao pour le Sénégal, le Mali, le Burkina, pour toute la région ouest-africaine. En 1996, les Ics ont fini par absorber Taiba. En fusionnant avec Taiba, les Ics sont désormais présentes sur toute la chaîne allant de la mine à la production.



BAOBAB MINING AND CHEMICALS CORPORATION (BMCC SA)

LA JEUNE SOCIÉTÉ TRACE SON SILLON

Créée en 2011, Baobab Mining and Chemicals Corporation (Bmcc) est une jeune société qui, en moins de dix ans, a réussi à se faire une place dans le secteur des phosphates au Sénégal.



Baobab Mining and Chemicals Corporations (Bmcc SA) est une société anonyme de droit sénégalais avec à ce jour un capital social entièrement libéré de 5 milliards de Fcfa. Mimran Natural Resources (Sénégal), Agrifos Llc (Usa), Agrifields Dmcc (Uae) en sont les principaux actionnaires. Un actionnariat gratuit de 10% est accordé à l'Etat du Sénégal comme le veut le code minier en vigueur.

Bmcc SA était titulaire d'un permis de recherche de phosphates et substances connexes délivré en 2011 par le gouvernement du Sénégal, sur la base d'un programme technique de prospection et d'un engagement de dépenses. Ce programme totalisait 1300 forages miniers avec plus de 48.000 mètres linéaires forés et 14.500 analyses réalisées. Au-delà même donc des engagements de dépenses souscrits. Ces recherches avaient abouti à la découverte d'un gisement de taille modeste proche de Bambey (le gisement de Gadde Bissik) qui avait motivé une exploitation en petite mine à partir de 2015 pour une durée de trois ans.

Parallèlement à cette petite exploitation, les campagnes de recherches avaient été poursuivies intensément, conduisant à la confirmation de l'existence d'un gisement

de classe mondiale autour toujours de la zone de la petite mine. Ce qui a motivé une étude de faisabilité ayant conduit à l'obtention d'un permis d'exploitation minier délivré par décret présidentiel en septembre 2018 pour une durée de vingt ans renouvelable.

A ce jour, sur le territoire du permis de Bmcc, les ressources minérales indiquées estimées sont de 42 millions de tonnes de minerai phosphaté à un taux de 19,4 de P2O5, (le P2O5 est l'unité de mesure utilisée dans l'industrie des phosphates pour indiquer la richesse en P d'une roche ou bien d'un engrais) pour une coupure à 10% de P2O5, et les ressources minérales inférées estimées sont de 320 millions de tonnes de minerai phosphaté à un taux de 16% de P2O5, toujours pour une coupure à 10% de P2O5. Ces estimations, selon les normes Jorc (la référence dans ce domaine), ont été faites par des organismes indépendants de réputation mondiale. Il y a lieu de noter que le potentiel en ressources additionnelles est très significatif car une importante partie de la superficie, assiette du permis, est encore en cours de définition et d'affinement par l'équipe de géologues de Bmcc SA. La société exporte principalement vers l'Inde et les Philippines sur la base de contrat offtake.

CONCURRENCE, PERSPECTIVES

Bmcc SA, très jeune acteur, est en quelque sorte le dernier venu comme acteur dans l'écosystème des phosphates au Sénégal. Elle y a trouvé des consœurs déjà en exploitation principalement les lcs (l'acteur historique), Somiva (Matam), Sephos (Lam Lam), Afrig, etc... Loin de s'inscrire dans une posture de concurrence, Bmcc SA est plutôt dans une perspective de mise en œuvre et de développement. C'est la raison pour laquelle la société avait poursuivi de façon très intense et continue sa campagne de prospection minière et d'analyses sur son périmètre de recherche très vaste qui faisait plus de 1100 km² à travers les régions de Thiès, Louga et Diourbel. Aussi, Bmcc SA est en pleine phase d'investissement pour la mise en place de sa grande mine, toujours sur le site de Gadde Bissik (Bambey), fruit du permis d'exploitation obtenu. En effet, dans sa stratégie, les dirigeants de la jeune société estiment primordial de connaître d'abord ce gisement et ses caractéristiques. Ceci pour dire que la petite mine était en quelque sorte un cas pratique en perspective du permis d'exploitation (communément appelé concession ou grande mine octroyé).

La société étant donc en phase d'investissement et par conséquent les résultats financiers sont toujours négatifs à ce stade, et le resteront tant que Bmcc ne passera pas

à la vitesse supérieure avec les investissements stratégiques majeurs prévus dans le cadre du permis d'exploitation. Le soutien très actif de ses actionnaires dans la phase d'investissement actuelle est un atout crucial à souligner et à magnifier pour le management de Bmcc. Il est à signaler enfin, toujours dans les perspectives, que des actionnaires de Bmcc ont une participation très stratégique dans une société américaine développant un procédé révolutionnaire de transformation des roches phosphatées en super-acide phosphorique, point d'entrée pour l'intégration en aval vers les engrais phosphatés concentrés. Bmcc a l'exclusivité de son utilisation au Sénégal.



INTERVIEW AVEC MONSIEUR **MANAR BA** DIRECTEUR GENERAL DE BMCC SA

« Le secteur des phosphates est dans une bonne dynamique »

Après avoir traversé une période difficile, le secteur des phosphates semble avoir repris du poil de la bête. Dans cet entretien, le fondateur et Directeur général de Bmcc confirme cette tendance tout en prédisant un avenir encore meilleur de ce secteur stratégique pour l'économie sénégalaise.

Quel est l'impact des phosphates dans l'économie du Sénégal ?

Le secteur des phosphates a toujours été un fleuron de l'industrie minière du Sénégal. Avec bien sûr des moments de crise connus de tous. Ces périodes difficiles ont été surmontées et cela a favorisé une reprise avec un accroissement progressif de la production totale qui a dépassé la barre des 2,5 millions de tonnes en 2018. Ceci s'explique essentiellement par une activité agressive de prospection pour la découverte de nouveaux gisements par les titulaires de permis de recherches et par les investissements consentis par les sociétés en exploitation dans les outils de production (équipements miniers et usines de production). Cette bonne dynamique se poursuivra si on se réfère aux actions consolidantes des activités existantes et aux projets en cours de développement par les différents acteurs précités notamment la poursuite par les lcs de l'augmentation de leur production de phosphates bruts et de leur capacité de production d'acide phosphorique dont une partie est utilisée pour la fabrication d'engrais pour le marché local sénégalais ; la hausse de la production de phosphates de la Somiva à Matam ; la mise en exploitation par Bmcc de sa mine à Gadde Bissik ; la poursuite de l'exploitation du gisement

de Lam Lam par Sephos et le développement prochain de nouveaux permis d'exploitation qui se traduira par une forte augmentation des capacités de production. Il y a aussi G-Phos à Thiés ou encore Afrig à Kébémér. Tous ces projets intègrent in fine la mise en place d'unités de production d'acide phosphorique. L'impact continuera donc d'être visible et positif et ce secteur sera à la hauteur pour mériter d'être un des piliers du Plan Sénégal Émergent (PSE) dont il est un des moteurs.

Ce secteur était plongé dans une certaine léthargie du fait des problèmes des lcs. Au regard du tableau que vous venez de dépeindre, peut-on en conclure que les phosphates ont repris du poil de la bête.

Honnêtement, je pense en tant qu'acteur du secteur, que les lcs sont dans une situation dont on peut tous être fiers. Ils ont, d'une bonne et belle manière, su surmonter les difficultés et résoudre leurs problèmes, même si nous ne sommes pas à l'abri d'un soubresaut cyclique défavorable (baisse ou stagnation des cours mondiaux de la roche, de l'acide phosphorique et même des produits finis comme le DAP). Ce secteur peut donc sous la houlette de sa locomotive que sont les lcs entrevoir, comme on dit,



des lendemains meilleurs avec le déroulement de tous ces projets en cours et la remontée actuellement constatée des cours mondiaux, post Covid 19.

Comment se porte le marché des phosphates au Sénégal ?

A part les lcs qui consomment leur production de roches phosphatées (transformation en acide phosphorique et fabrication d'engrais), toutes les autres sociétés exportent leur production à l'heure actuelle. Ceci après enrichissement. En son temps, il a été expérimenté l'application directe d'un type de phosphate très riche produit au Sénégal à une échelle maîtrisée. Ceci pour dire donc que le marché des phosphates est très orienté vers l'export. Ce secteur est ainsi une importante source de devises pour le pays et, par ce biais, elle aide à rééquilibrer notre balance commerciale. Il gagnerait juste, avec l'appui des pouvoirs publics, à aller vers une plus grande transformation au Sénégal de la roche phosphatée avec la création d'une plus forte valeur ajoutée et la captation de nouveaux marchés.

Est-il facile pour une entreprise privée de faire face à la concurrence d'une société publique de la taille des lcs ?

En fait, les lcs, porte-drapeau de ce secteur des phosphates au Sénégal, n'est pas en concurrence avec les autres entreprises concessionnaires du secteur des phosphates. J'ai fait remarquer tantôt que les lcs transformaient leur phosphate en acide phosphorique qui est leur produit fini exporté alors que les autres sociétés comme

Bmcc exportent directement leur phosphate extrait, ceci après une phase d'amélioration et de conditionnement. En somme, nous sommes dans un même secteur avec les lcs mais nous ne sommes pas concurrents car évoluant sur des segments de marchés différents. Sur plusieurs aspects, les lcs d'aujourd'hui peuvent servir d'exemple pour les nouveaux exploitants en termes d'organisation, de trajectoire et surtout de mutations.

Comment se déroule votre cohabitation avec les autres sociétés phosphatières de la place ?

C'est une cohabitation saine entre acteurs du même secteur déjà réunis au sein de la chambre des mines du Sénégal qui est leur premier cadre d'échange. Ces sociétés aussi font face aux mêmes défis et sont confrontés aux mêmes problèmes comme par exemple celui lié à la logistique au port de Dakar (acheminement et entreposage du minerai au port, congestion du port de Dakar impliquant des délais trop longs d'attente et de chargement pour les navires). Nous devons à la vérité de dire que des efforts importants sont actuellement faits par le concessionnaire pour l'amélioration leur offre de service et mitiger les impacts négatifs ci-dessus listés. C'est aussi le moment de redire ici tout l'espoir que l'on nourrit envers le projet de construction du nouveau port de Bargny (ou BMCC dispose d'un lot de 2HA dans la partie industrielle) qui ambitionne, dans un horizon que nous espérons proche, d'élargir la gamme de services et surtout de lever ces goulots d'étranglement qui sont en définitive des freins à notre épanouissement et à l'efficacité de nos activités, donc au final à notre compétitivité. L'arrivée de Bmcc permet d'abord un renforcement global du

Sénégal en tant qu'acteur majeur, au niveau mondial, dans ce secteur stratégique. La roche de phosphate est la matière première de base pour la production des engrais et autres fertilisants phosphatés, et les fertilisants phosphatés apportent aux plantes l'un des éléments nutritifs majeurs dont elles ont besoin pour atteindre une pleine croissance, qui est le phosphore (apporté par le phosphate).

Ensuite notre arrivée récente autorise une diversification de la base de production du phosphate sénégalais, à côté du minerai provenant des gisements de Matam ou de Lam-Lam. En effet, le gisement de Bmcc est situé dans la région de Diourbel (Département de Bambey-Communes de Gawane, Baba Garage et Lambaye), une zone donc jusque-là non réputée comme propice pour la prospection et la production de la roche phosphatée. Aux conférences et salons auxquels on a été amené à assister ces dernières années pour promouvoir notre société et notre produit, les acteurs et partenaires du monde

des phosphates et engrais ont été étonnés de savoir que le phosphate au Sénégal ne se limitait pas seulement aux zones connues de Tobéne et de Matam. Depuis lors, il est même noté un engouement nouveau pour ces zones du côté des sociétés d'exploration minières.

Le secteur bénéficie-t-il assez du soutien des pouvoirs publics qui puisse lui permettre de retrouver la place qui était la sienne dans les années 80 ?

Ma réponse sera celle d'un opérateur qui se réjouit déjà des rapports de franche collaboration et d'écoute mutuelle existant entre son secteur d'activité (mines) et son autorité de tutelle technique (ministère des mines). Tout secteur a en effet besoin d'un régime juridique stable et sécurisé. Le nôtre a été par exemple associé à la réflexion lors de la dernière révision du code minier même si je me dois de dire que toutes nos préoccupations n'ont



pas été entièrement prises en compte lors de l'adoption de la version finale du code. Mais je préfère retenir la démarche constructive et inclusive qui a présidé à tout cela. Il est primordial donc que l'Etat tout en assurant son rôle régalien d'édiction des règles, de contrôle et de régulation, continue d'entretenir les échanges et réflexions avec les acteurs que nous sommes à travers notamment la chambre des mines du Sénégal sur des problématiques de l'heure (la stabilité fiscale et juridique, l'harmonisation des textes relatifs à la réhabilitation, le fond minier et social, les exploitations clandestines, la transparence dans l'industrie extractive, etc...). Ceci d'autant plus que cette place du secteur des phosphates est très appréciable dans l'apport que chacune de ces sociétés a sur le développement local des communautés impactées. Si je prends notre exemple à Bmcc, nous avons, dès le début de nos activités de recherches en 2011, développé une politique de responsabilité sociale, inclusive et discutée avec les communautés locales (populations, autorités administratives et élus locaux). Ceci a été renforcé lors du passage à

l'exploitation en petite mine qui a, entre autres, permis un paiement juste et équitable des impenses, le versement au trésor public des appuis budgétaires directs aux trois communes concernées, la donation de denrées de première nécessité durant la période habituelle de soudure, la construction de forages, la réfection de centres de santé et leur dotation annuelle en médicaments, la réfection en cours du CEMT de Diourbel, la construction d'infrastructures éducatives (salles de classes et maison communautaire), la donation d'une ambulance médicalisée et de médicaments, la clôture des cimetières, l'équipement des mosquées en matériels de prière et de sonorisation, la dotation en moulins, le financement de sessions de formation des jeunes et d'activités génératrices de revenus pour les femmes, des campagnes de reforestation, etc. La mine a permis de développer une micro-économie dans la zone d'activité (sous-traitance et nouvelles activités commerciales) et a permis la formation et l'embauche de plusieurs centaines de jeunes des communes environnantes.



Aujourd'hui, quand on parle des mines, les gens ne pensent pas forcément et en premier aux phosphates. Cette perception est-elle justifiée selon vous ?

Cette perception est la preuve que le pays a su diversifier au fil des ans son offre de produits miniers ceci par le développement d'une politique ardue de prospection minière et d'investissements. On regarde au-delà même du phosphate maintenant qui a aussi longuement bénéficié de la longue histoire des lcs au Sénégal. Les mines au Sénégal ne se limitent donc plus aux phosphates seulement mais on parle aussi de l'or, du Zircon, du fer, de l'attapulgite, du marbre, et des autres. C'est le lieu de saluer l'existence d'une direction dédiée spécialement à la promotion minière au sein du ministère des mines et de la géologie. Cette perception traduit un message fort aux investisseurs internationaux que le Sénégal est une destination importante pour les investissements dans de multiples projets miniers attractifs, au-delà des phosphates.



ENTRETIEN

L'ÉVALUATION STRATEGIQUE,
LA CREATION DES FILIERES
DE VALORISATION,
RECHERCHE...

IBRAHIMA DIAW

Directeur d'Harmony Group

Les clés de la valorisation de notre potentiel minier



L'écart entre le potentiel économique des pays et leur performance de développement économique et social est souvent frappant. Ingénieur géologue, Directeur d'Harmony Group, Ibrahim Diaw, propose une évaluation stratégique du secteur extractif, la création des filières et l'orientation de sujets de recherche dans les universités sur chaque ressources minières.

L'ingénieur géologue Ibrahim Diaw par ailleurs Directeur Général de Harmony Group n'est pas un inconnu dans le domaine minier. Son avis sur le secteur compte. Il a un capital d'expérience qui lui confère une certaine légitimité. Il préconise la création des filières pour tirer profit de la richesse de notre sous-sol. « Les orientations de notre politique industrielle doivent tenir compte de notre potentiel minier. Nous devons penser à la création des filières pour avoir de la valeur ajoutée », propose-t-il. Il fait partie de ceux qui croient que la mise en valeur du potentiel minier ne peut pas faire abstraction d'une évaluation stratégique. C'est un préalable indispensable à la prévention des crises, tensions et des incompréhensions. Il prend l'exemple de la bande de calcaire qui s'étend de Mont Roland jusqu'à Diass en passant par Pout et Bandia. Sur cette bande, il y a une compétition pour différents usages du foncier. « Il y a une compétition

entre les cimentiers qui utilisent le calcaire pour en faire du ciment, d'autres acteurs qui transforment cette roche en granulats et les collectivités territoriales qui affectent des terres pour des usages d'habitation et d'agriculture », renseigne le géologue. D'où la nécessité d'une évaluation stratégique qui doit reposer sur les travaux antérieurs. Au-delà de la prévention des conflits, l'évaluation fournira une carte claire de priorisation des usages et un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire. « Si nous ne faisons pas une évaluation stratégique pour remettre chaque chose dans son contexte, et mette chaque ressource là où elle doit aller, vous comprenez qu'il y aura toujours des conflits entre différents acteurs », prévient Ibrahim Diaw. Il croit que la mise en place d'un cadre d'harmonisation est un impératif. C'est la voie de prévention des litiges fonciers.

En plus de l'évaluation stratégique, le cadre d'harmonisation, le spécialiste conseille aux pays comme les nôtres de ne pas désertier le champ de la recherche minière. Il reconnaît que les activités de recherche sont onéreuses pour les pays en voie de développement. Toutefois, il estime qu'il est nécessaire de s'engager en réduisant au minimum les investissements. « Il faut absolument s'engager dans la recherche. Mais lorsque nous n'avons pas suffisamment de ressources financières, nous devons savoir combler ce gap par des stratagèmes. Je conseillerai à l'Etat de penser global en termes de cycle de développement des projets miniers et d'agir localement en tenant compte des ressources financières et technologiques disponibles », propose le géologue.

De façon concrète, il propose à l'Etat de se positionner sur les maillons stratégiques de la chaîne de production qui ne demande pas de lourds investissements. « Il faut investir le minimum pour créer le maximum de valeur ajoutée. Parce que ce n'est pas possible d'être présent sur tous les maillons de la chaîne. Il faut être présent dans des maillons stratégiques qui ne requièrent pas de grands moyens financiers et technologiques », a avancé Ibrahima Diaw.

La recherche, une priorité

Mais le Sénégal ne peut pas valoriser ses ressources minières sans avoir des ressources humaines et des informations de qualité. C'est la conviction du géologue qui défend la priorisation de la recherche. Il pense que les universités doivent intégrer les thématiques liées à l'exploitation des ressources minières dans leurs axes de recherches. « Beaucoup de sujets de thèses et de mé-

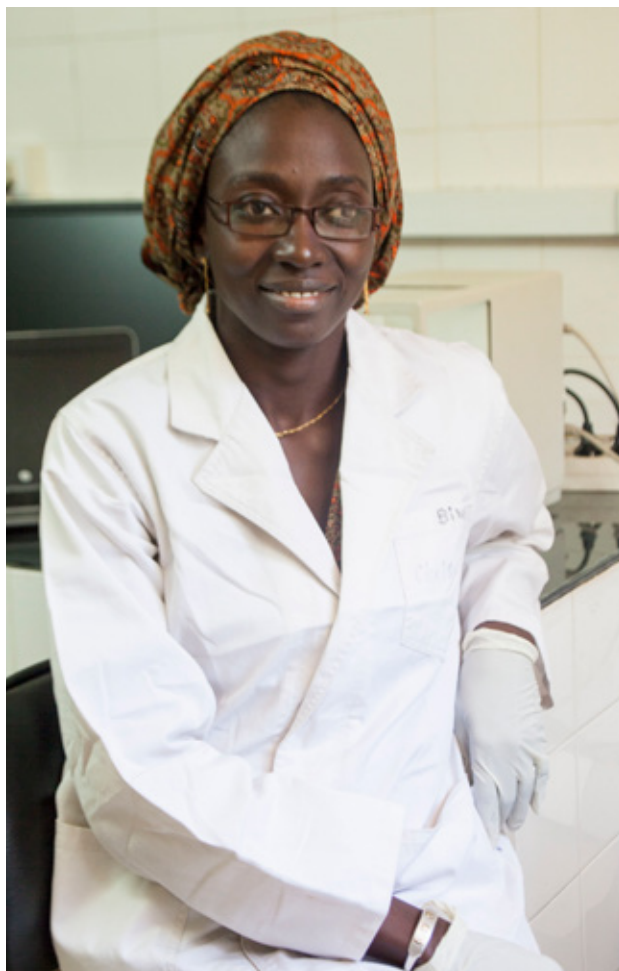
moires doivent être orientés vers le secteur minier. Il y a déjà une mine d'informations avec les travaux antérieurs. Il faudra s'appuyer sur cela », a insisté Ibrahima Diaw qui précise tout de même que le Sénégal ne manque pas de ressources humaines qualifiées. Il en veut pour preuve, Daour Dieng qui est à la tête de Grand Côte, Abdoul Aziz SY qui porte les plus hautes responsabilités à Teranga Gold et aussi Mouhamed David Mbaye qui est country Manager de « Barrick » au Sénégal, pour ne citer que ceux-ci. « Ces Sénégalais n'ont pas été recrutés sur la base de la complaisance mais sur les critères de compétence et de leadership avérés. Nous savons tous que les industries minières riment avec de grandes responsabilités en termes de choix techniques, de sécurité et de préservation de l'environnement entre autres », a cité Ibrahima Diaw.

Bâtir une politique minière sur la base de notre avantage comparatif

Le Sénégal a un atout : c'est sa stabilité politique, ses ressources humaines et une mine d'informations et de données sur notre sous-sol. La stabilité politique est une donnée indispensable pour attirer des investisseurs dans un secteur si sensible et qui soulève parfois des tensions. « Nous devons partir de la vision globale minière de la Cedeao et de l'Union Africaine pour élaborer une vision locale. Nous devons avoir une politique minière qui tient compte de nos besoins, réalités et de notre avantage comparatif », a abordé Ibrahima Diaw pour qui, il est impérieux de cultiver la transparence sur toute la ligne et de veiller à une répartition équitable des ressources générées par les mines afin de conjurer la malédiction collée aux richesses de nos sous-sols.



A LA RENCONTRE DE



BINETA FALL NGOM

Ingénieure - Géologue

Une digne représentante des femmes dans le secteur extractif

Ingénieure-géologue, Mme Bineta Fall Ngom fait partie des pionnières dans le secteur extractif au Sénégal. Magnifiant l'adoption de la loi sur le contenu local, elle nourrit beaucoup d'espoir pour sa mise en œuvre. Elle juge d'ailleurs l'avenir du secteur minier « prometteur ». Selon elle, notre pays peut bénéficier des opportunités du secteur à travers un « Code minier attractif » mais aussi avec de « bons contrats » pour le pays.

Ingénieure géologue, diplômée de l'Institut des Sciences de la Terre de l'Université Cheikh Anta Diop (Ucad), Mme Bineta Fall Ngom est titulaire d'un Master en Business Administration (MBA) en Création et gestion des entreprises de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (Iface-Faseg). Doctorante, son sujet de recherche porte sur le changement climatique et la restauration des sols avec le projet Nano-SoilC, dans l'initiative 4 pour 1000.

Présentement, elle travaille avec le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD). Ce qui l'a le plus marquée dans le secteur des mines, c'est quand elle est entrée, pour la première fois, dans une mine souterraine (underground). « Les mines souterraines ont toujours été une énigme pour moi. Donc quand j'y

suis entrée, j'ai découvert un art en la façon de creuser les galeries, les soutènements, les méthodes de foration, d'extraction et d'évacuation des minerais. C'était fantastique pour une première découverte », explique-t-elle, l'air satisfaite. L'autre expérience a été le fait d'observer la coulée d'un lingot d'or et d'assister à son exportation avec le dispositif de sécurité (gendarmerie). Avec son MBA, elle a fait un stage au département des Finances de la Société des mines d'or de Loulo au Mali (Somilo-Randgold Resources) notamment dans les opérations de comptabilité de vente d'or (Gold Sales). « Les gens trouvaient cela bizarre (une géologue dans les Finances). Cette formation m'a permise de bien comprendre le fonctionnement des mines sur les plans techniques, opérationnels et financiers surtout la place des finances dans les opérations minières », souligne-t-elle. A travers ce stage, elle a

compris que même le tas de minerais de faible teneur (low grade) a un coût et mérite une meilleure valorisation. En tant que femme, elle admet que ce n'est pas facile de travailler dans un milieu où les hommes dominent. « Beaucoup de personnes associent les mines ou les sites de prospections minières à des milieux purement masculins », déplore-t-elle, regrettant le fait que les femmes soient un peu lésées au plan des responsabilités. A cela s'ajoutent les conditions de vie, pas souvent favorables pour l'épanouissement de la femme. Toutefois, Bineta Fall Ngom dit entretenir « de très bonnes relations » avec ses collègues hommes qui sont, témoigne-t-elle, « très compréhensifs ». Mme Ngom est dans la recherche scientifique depuis 4 ans et encourage l'Etat à investir dans ce domaine pour des exploitations minières et pétrolières durables en phase avec les changements climatiques, notamment la restitution et la revalorisation des sites après exploitation ou exploitation.

Loi sur le contenu local

L'avenir du secteur extractif au Sénégal, Bineta Fall Ngom le juge « prometteur ». Avec les récentes découvertes de pétrole et de gaz combinées aux opérations de prospections ou d'explorations minérales qui se poursuivent. Selon le rapport de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (Ansd) sur la situation économique du Sénégal en 2015,

l'Etat prévoit le « développement d'un hub minier régional ». Ce projet permettra de positionner le pays comme référence des services miniers d'Afrique de l'Ouest avec une contribution de 200 milliards F Cfa au Pib et 250 milliards F Cfa aux exportations ainsi que la création de 19 000 emplois directs et/ou indirects. A ce propos, la géologue croit savoir que nos Etats doivent penser à une commercialisation locale de certains de leurs produits dérivés du secteur extractif. « A l'instar des cimenteries, qui en plus de la consommation locale, exportent leurs produits, le Sénégal pourrait faire pareil avec l'exploitation de fer de la Falémé », avance-t-elle, précisant qu'« une bonne partie de ce fer pourra être consommée au Sénégal et dans la sous-région, étant donné que nous avons beaucoup de projets d'infrastructures ». « Nos bijoutiers par exemple, devraient sentir l'impact de la production aurifère de Kédougou surtout avec les exploitations à petite échelle », ajoute Bineta Fall Ngom. Pour cela, elle estime qu'il faudrait que l'actionnariat sénégalais se développe dans le secteur minier.

S'agissant de la loi sur le contenu local adoptée le 24 janvier 2019, la géologue rappelle que son but est de promouvoir l'utilisation des biens et des services nationaux ainsi que la participation de la main-d'œuvre locale, de la technologie et du capital des nationaux dans toute la chaîne de valeur de l'industrie pétrolière et gazière. « Le contenu local est le développement



du tissu industriel local et des compétences locales avec une participation aux activités industrielles [hydrocarbures, mines, industrie forestière, des BTP, des services, etc.] », avance-t-elle. Mme Ngom dit nourrir beaucoup d'espoir avec la mise en l'obligation pour les titulaires de titres miniers, leurs fournisseurs et leurs sous-traitants d'utiliser autant que possible des services et matières d'origine du Sénégal, des produits fabriqués ou vendus au Sénégal dans la mesure où ces services et produits sont disponibles à des conditions compétitives de prix, qualité, garanties et délais de livraison ». œuvre de cette loi. Par ailleurs, l'article 85 du nouveau code minier stipule « Ainsi, conformément aux déclarations ITIE, les services et matières achetés auprès de fournisseurs locaux ont représenté 28,96% du volume des achats des entreprises sélectionnées au titre de 2019. Elle appelle l'Etat et les sociétés extractives à encourager la formation du personnel local, à favoriser l'octroi de fournitures de travaux, de biens et services aux entreprises nationales et l'accès aux investisseurs privés nationaux dans les opérations minières et pétrolières. « Pour la formation du personnel local, nos jeunes doivent avoir des compétences qui répondent aux exigences des sociétés extractives », soutient-elle. Pour elle, il faudrait disposer des universités, des écoles, des instituts ou des centres capables de fournir des profils types à l'image de l'Institut national de pétrole et de gaz (Inpg), de l'Institut des Sciences de la Terre ou de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. A l'avenir, dit-elle, il faudra décentraliser la formation dans les régions minières comme Thiès, Kédougou, Matam... » pour permettre aux jeunes de



se former sur place et d'être opérationnels ». Aussi, ajoute Mme Ngom, « mon premier souci avec l'exploitation pétrolière reste son impact considérable sur l'activité des femmes côtières qui tirent leurs revenus sur les produits halieutiques en général ». A cet effet, elle pense qu'il serait bien de développer des stratégies et des programmes pour promouvoir leur autonomisation économique. Le secteur extractif fait partie des piliers de l'économie sénégalaise. « Notre pays peut se fonder sur ce secteur pour son émergence car, rappelle-t-elle, d'après le rapport de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) 2018, les revenus générés par ce secteur totalisent un montant de 122,2 milliards F CFA pour l'année 2018.

Accès à l'investissement

Sa conviction est que la loi sur le contenu local doit profiter à toutes les parties prenantes notamment au secteur privé national à travers l'accès à l'investissement. A ses yeux, tout le monde doit se sentir concerné dans les projets miniers, pétroliers et gaziers.

Pour les citoyens sénégalais, dit-elle, « cette loi devrait les aider à gagner en compétence et en compétitivité », même si, faudrait-il le préciser, « le contenu local est différent de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (Rse) ». Le Sénégal peut bénéficier des opportunités du secteur extractif à travers un Code minier attractif et bénéfique pour le pays. La participation de l'Etat doit être augmentée, et dépasser les 10%. A cela s'ajoutent des retombées financières à travers la masse salariale. Une main d'œuvre locale qualifiée permettrait de tirer profit des retombées financières des opérations minières et pétrolières.

Partageant l'avis du Dr Abdourakhmane Diouf, Président du Club des investisseurs sénégalais (Cis), elle soutient que le travail et les services dérivés doivent revenir au secteur privé national.

« Le fait que le contenu local soit une obligation juridique, le secteur privé national doit pouvoir investir dans les projets ou concourir aux appels d'offres. Certes, dans la plupart des cas, l'expertise locale ne justifie pas certaines exigences ou compétences pour répondre aux besoins en matière de gros travaux comme l'exploration ou l'exploitation, mais établir des contrats de « Joint-venture JV » permettant à nos investisseurs locaux de se partager les marchés avec les étrangers », explique la géologue. Dans ce cas, soutient-elle, les multinationales peuvent apporter la main d'œuvre et des équipements et le secteur privé national participera en termes d'investissement de capitaux (actionnariat).

WOMEN IN MINING SÉNÉGAL

D'IMPORTANTES PROJETS RÉALISÉS EN L'ESPACE D'UNE DÉCENNIE



Elue Secrétaire générale de l'Association Women In Mining Sénégal, depuis le 19 Février 2019, Bineta Fall Ngom était membre du Conseil d'Administration et Coordinatrice régionale de Thiès et zone centre. « Nous sommes maintenant conviées à prendre part à des manifestations d'enjeux stratégiques dans le secteur extractif. Nous apportons nos contributions dans certains projets de loi comme par exemple la loi sur le contenu local, dans le volet « genre » et autonomisation des femmes », s'est-elle réjouie. D'ailleurs, son adhésion à WIM est motivée pour promouvoir le leadership féminin et l'épanouissement des femmes dans le secteur extractif notamment dans les mines. Pour elle, WIM est un « réseau hétéroclite » avec beaucoup de cadres évoluant dans plusieurs domaines. Créé en 2012, elle juge que beaucoup de progrès ont été faits depuis lors. Dans le cadre du développement socio-économique, le concours WIMDA a été organisé en 2014 pour encourager l'entrepreneuriat féminin.

En 2016, WIM Sénégal a publié son premier magazine. L'association a contribué à l'élaboration de la Lettre de politique sectorielle pour le développement (LSDP 2017-2023), avant de co-organiser le Forum multipartite avec plusieurs organisations de la société civile (Osc) sur la question de la bonne gouvernance du pétrole et du gaz au Sénégal. En 2017, WIM Sénégal a publié son deuxième magazine, assisté au démarrage du processus de révision des conventions collectives des industries extractives et de la prospection minière avec le Haut conseil du dialogue social (Hcds) et la Chambre des mines du Sénégal (Cmds). Le troisième magazine a été publié en 2018 ainsi qu'une contribution à l'avant-projet du Code pétrolier. En 2019, WIM Sénégal a sorti son quatrième magazine lors de la présentation de son plan stratégique et remporté les projets tels que PAGIE avec l'Ambassade de France (PISCCA), le projet de renforcement de capacités de ses membres avec le projet CECI-VLF à travers le centre d'Etudes et de Coopération Internationale, le projet WIM INDEX sur le développement d'un indice dans le secteur extractif avec OSIWA... WIM a ainsi pu mettre en place son Girls for Mining (G4M) qui visent à assurer la relève inter-générationnelle mais aussi à inciter les filles à s'intéresser aux métiers de la mine.

L'OEIL DE L'EXPERT



ROSELINE MBAYE CARLOS

DIRECTRICE DES MINES
ET DE LA GÉOLOGIE

« LES PROCÉDURES D'INSTRUCTION DES TITRES MINIERS SERONT DAVANTAGE AMÉLIORÉES À PARTIR DE 2020 »

Le cadastre minier est un outil qui donne une bonne visibilité sur les autorisations délivrées et aide à prévenir des chevauchements dans la délivrance des titres miniers. En somme, il facilite la bonne planification spatiale. Au regard de son importance, la Directrice des Mines et de la Géologie, Roseline Mbaye Carlos, a révélé, au cours de cet entretien, que le Ministère va engager, à partir de 2020, l'actualisation du système de gestion du cadastre ainsi que l'intégration des services régionaux des Mines et de la Géologie des quatorze régions dans le système d'information.

Le Président de la République avait insisté sur la maîtrise du cadastre minier en 2018. Où en est la Direction des Mines et de la Géologie ?

Il est vrai que les principales missions de la Direction des Mines et de la Géologie sont l'instruction des demandes d'autorisation de recherche ou d'exploitation comme cela a été précisé par le Code minier et ses textes d'application, la gestion et le maintien à jour de la base de données des titres miniers. S'agissant du cadastre minier comme défini par le Code minier, il s'agit d'une base de données géologiques et minières connectée à un

Système d'information géographique qui permet à l'administration minière de produire et de mettre à jour la situation cartographique des titres miniers en intégrant notamment les informations sur leur situation géographique, leur nature, leurs titulaires ainsi que leur durée de validité. Il est important de rappeler que la modernisation du cadastre minier est intervenue depuis 2009 dans le cadre de la mise en œuvre du projet PASMI grâce à un financement de l'Union Européenne. Depuis lors, des progrès ont été notés dans la gestion des titres miniers délivrés. Toutefois, il faut noter que le système doit certes être mis à jour suite à l'adoption du nouveau

Code minier en 2016. Dans cette optique, le Ministère compte à partir de cette année 2020, procéder à l'actualisation du système de gestion du cadastre ce qui devrait améliorer davantage les procédures d'instruction des titres miniers. Il est prévu que cette actualisation se fasse en plusieurs phases, dont une des plus importantes vise à intégrer les services régionaux des Mines et de la Géologie des quatorze régions du Sénégal dans le système d'information. A termes, il s'agira de mettre en ligne le cadastre à travers un portail web.

Quel est l'enjeu de la maîtrise du cadastre minier pour la Direction des Mines et de la Géologie ?

La maîtrise du cadastre passe d'abord par sa mise à jour régulière, ce qui permet d'assurer une bonne visibilité des autorisations délivrées, une bonne planification spatiale intégrant les différents types d'occupation du sol. Il faut rappeler que le logiciel de gestion s'adosse aux dispositions du Code minier en matière de délivrance des titres et intègre tous les changements qui peuvent y être apportés au cours de leur durée de validité. L'outil a été développé selon des procédures qui reflètent les exigences légales et réglementaires applicables au type de titre, à la nature de la demande. Dès lors, il permet de prévenir des risques liés à d'éventuels conflits tels que le chevauchement avec des titres miniers ou des demandes existantes, de détecter la présence notamment, de sites protégés, de zones classées, d'infrastructures stratégiques et de projets d'envergure.

Le cadastre minier aide à prévenir les chevauchements de concession de titre ou d'un changement de propriétaire. Partant de cela peut-on déduire que c'est un instrument qui favorise la transparence dans l'attribution des permis de prospection ou d'exploitation ?

Je voudrais préciser que le Code minier permet l'octroi, sur une même zone, d'autres titres miniers pour des substances de natures différentes à condition que les travaux autorisés en dernier lieu ne créent pas de contraintes à celles autorisées antérieurement. Prenant en considération ce que j'ai dit plus haut, le cadastre minier est un moyen de renforcement de la gouvernance du secteur minier. En plus des acquis, l'aboutissement du projet de mise à jour permettra aux investisseurs et aux parties prenantes d'avoir accès à une information de qualité et ainsi contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires.

Il y a une exigence pour le renforcement de la gouvernance dans le secteur minier. Est-ce que votre direction est engagée sur ce chantier ?

Les principes directeurs inscrits dans la lettre de politique sectorielle de développement du Ministère démontrent la volonté du Département de renforcer la gouvernance du secteur à travers la préservation de l'environnement et de la biodiversité, le respect des droits humains, la participation des femmes aux différentes phases des opérations minières et aux activités proprement dites, l'approche inclusive et la prise en compte des intérêts des populations locales. Nous sommes conscients que pour l'atteinte des objectifs du PSE pour lesquels le secteur minier constitue un domaine prioritaire, il est important d'en renforcer la gouvernance par la mise en œuvre des dispositions du Code minier et de ses textes d'application qui reprennent, du reste, ces principes. Cela implique au premier plan, l'administration minière et tous ses démembrés. S'agissant spécifiquement de ma Direction, nous sommes inscrits dans une dynamique de collaboration avec les entités qui peuvent nous permettre de négocier des contrats miniers mutuellement avantageux pour tout l'Etat, l'Investisseur, les populations. Par ailleurs, nous sommes en train de réviser ou de proposer les textes complémentaires au Code minier. S'agissant de l'instruction des dossiers, à côté du logiciel de gestion des titres miniers, une procédure interne d'instruction des demandes a été rédigée à la lumière de la législation minière et de l'expérience capitalisée. Elle sera éprouvée et améliorée de manière continue. La mise en application des dispositions du Code en matière de redistribution des revenus générés par l'exploitation, constitue un défi. Une réflexion est en cours pour étudier les modalités de correction des faiblesses notées au niveau des critères de répartition du Fonds de Péréquation et d'Appui aux Collectivités territoriales. Les résultats de cette réflexion seront soumis aux autorités pour validation. Une rencontre entre le Ministère en charge des Mines et celui en charge de l'Environnement a été tenue en présence des entreprises minières pour l'opérationnalisation du Fonds de Réhabilitation des Sites miniers.



RSE

RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE

Barrick Gold Corporation injecte 16.8 millions à Kédougou et Saraya



Dans le cadre de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), la société minière Barrick Gold qui intervient dans la région de Kédougou a octroyé un lot d'équipements d'une valeur de 16 millions 800 mille francs Cfa aux centres de santé de Kédougou et de Saraya. Un geste hautement salué par les autorités administratives et médicales de la région.



La société Barrick Gold a offert un lot d'équipements médicaux d'un montant de 16 millions 800 mille francs Cfa aux centres de santé de Kédougou et de Saraya pour relever leur plateau médical. Le centre sanitaire de Kédougou a reçu un équipement complet composé d'un respirateur d'anesthésie pour un montant de 9 400 000 francs Cfa, une lampe scialytique d'un montant de 6 499 000 francs Cfa, un nébuliseur compatible de 47000 francs Cfa, un tensiomètre électronique 54 000 francs Cfa, une installation et transport 700 000 francs Cfa. Alors que celui de Saraya a reçu un fauteuil dentaire de haute technologie d'un montant de 3 500 000 francs Cfa. Ce centre a depuis longtemps souffert du manque de fauteuil dentaire.

Les autorités de la région à savoir le Gouverneur adjoint, chargé des Affaires administratives, Jean Paul Faye et les médecins chefs des Districts sanitaires de Kédougou et de Saraya, Dr Fodé Danfakha et Evra Kabou ont tous salué le geste du Directeur général de Barrick Gold, Mohamed David Mbaye. Ce dernier a rappelé, à

l'occasion, que Barrick Gold accorde une attention particulière au renforcement du plateau médical des structures sanitaires de la région. «La santé prime sur tout ; et sans matériel, on ne peut pas travailler. Par conséquent, la compagnie, bien qu'elle soit toujours en phase d'exploration, ne ménagera aucun effort pour accompagner les districts sanitaires, afin de permettre aux populations d'avoir des soins de qualité», a assuré le Directeur général de la compagnie. Jean-Paul Faye, adjoint au gouverneur de la région de Kédougou, chargé des affaires administratives, qui a présidé la cérémonie de remise du lot de matériel médical aux deux centres de santé, a salué cette initiative de la société minière Randgold. Il a ainsi exhorté les bénéficiaires à utiliser à bon escient ces équipements du bloc opératoire et dentaire. De 2002 à maintenant, rappelle Mohamed David Mbaye, Barrick Gold a investi 71 milliards de francs Cfa dans le cadre de l'exploration sans pour autant récolter un gramme d'or de la terre. La compagnie a découvert la mine d'or de Massawa en 2007, un des grands gisements d'or non encore développés.

FONDS D'INVESTISSEMENT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

PMC réalise des projets concrets dans plusieurs secteurs de développement



Dans le cadre de la Responsabilité sociale d'entreprise (RSE), la Société Petowal Mining Compagnie (PMC), au titre du Fonds d'Investissement Social et Environnemental (FISE), a réalisé beaucoup de projets dans plusieurs secteurs de développement dans sa zone d'intervention. Des actes fortement appréciés par les bénéficiaires.

Conformément à ses engagements dans la Convention minière signée avec le gouvernement du Sénégal, la Société Petowal Mining Compagnie (PMC) s'est lancée dans la mise en œuvre dès la première année d'opération de son Fonds d'Investissement Social et Environnemental (FISE). En collaboration avec les collectivités territoriales et avec l'appui de l'Agence régionale de développement (ARD), PMC a élaboré une stratégie de mise en œuvre du FISE dont la finalité est de veiller à ce que les interventions devant être réalisées, soient alignées aux priorités de développement des collectivités territoriales. Cette approche permet de garantir la transparence dans l'utilisation du Fonds, en s'assurant que les autorités compétentes et les groupes représentatifs soient informés, consultés et qu'ils participent au processus décisionnel. Suite à la validation de cette stratégie inclusive et participative, une convention de financement a été signée respectivement avec la commune de Tomboronkoto pour un montant de 299 413 128 F CFA et le conseil départemental de Kédougou pour un montant de 128 319 912 FCFA, soit un montant total de 427 733 040 F CFA. Présentement, 22 microprojets ont été retenus soit 15 pour la commune de Tomboronkoto et 7 pour le conseil départemental de Kédougou compte non tenu des avenants. Plusieurs microprojets financés par le FISE, sont sortis de terre : la réhabilitation du lycée Massiré Bâ (40 millions de francs Cfa), la construction d'une

case des Tout-petits (20 802 995 FCFA), de deux blocs de deux salles de classe à Mako (30 996 759 FCFA), la clôture du lycée et le foyer des jeunes de Mako (29 979 788 FCFA), le fonçage d'un forage équipé à Ngari plus un point d'eau (15 053 142 F CFA), le fonçage d'un forage équipé au poste de santé de Tomboronkoto plus de points d'eau (17 700 000 F CFA), l'aménage-

ment d'une aire de jeu à Bantata (5 675 693 F CFA), la réhabilitation du kit solaire de l'hôtel communautaire de Tomboronkoto, les fournitures et équipements scolaires (9 487 235 F CFA), l'appui en médicaments aux postes de santé et cases de santé dans la commune de Tomboronkoto (3 000 000 F CA) et la rénovation du bus du lycée technique de Kédougou (3 600 000 F CFA).

Prix «Ecole la plus propre»



Par ailleurs, l'école élémentaire Mako Pont de la Commune rurale de Tomboronkoto a remporté le Prix de la première édition du concours «Ecole la plus propre». Au total, 6 écoles ont participé à cette compétition pendant une année académique 2018-2019. La directrice Mme Aminata Ba Touré est citée en exemple pour avoir rendu

son établissement propre et accueillant. Elle a reçu le trophée, six brouettes, 12 râtaux, 30 balais, 12 arrosoirs, 06 cartons d'eau de javel, 06 cartons de savon mou, une clé de connexion internet et une tablette. La cérémonie de remise des lots d'équipements, des produits de nettoyage et des casquettes solaires s'est déroulée, le vendredi 20 décembre 2019, dans l'enceinte de l'école Mako Pont, en présence de l'Inspecteur de l'Education et de la Formation (IEF), de Kédougou, Mamadou Barry et plusieurs responsables de PMC parmi lesquels le Directeur général Adjoint, Hamidou Sow. Ce dernier a souligné que depuis 2009, les populations locales ont toujours accompagné la société minière et c'est ce qui justifie l'organisation de ce concours pour renforcer l'hygiène et l'éducation environnementale dans les six écoles. Il s'est félicité des bonnes relations entre la mine et la Commune de Tomboronkoto.

Autonomisation des femmes à Bowoyoto



PMC a beaucoup contribué au renforcement des capacités techniques et organisationnelles des bénéficiaires avant le passage à l'échelle. A ce jour, 200 producteurs maraîchers dont 75% de femmes et 25% d'hommes bénéficient chacun d'une parcelle maraîchère de 625 m².

Tournoi de football «NiakhaloEnjoy», un vecteur de cohésion sociale et d'unité

La société minière Petowal Mining Company (PMC) de Mako s'est résolument engagée à soutenir la jeunesse de Kédougou dans ses activités sportives notamment le football. En 2019, dans le cadre de la RSE, elle a accordé un appui financier de 3 millions francs CFA aux ASC de Kédougou ayant participé aux phases nationales à Louga. Chacune d'elle a reçu la somme de 1, 5 millions francs CFA. Pour davantage raffermir ses relations avec les jeunes des villages environnants, elle a déboursé aussi une enveloppe de 10 millions francs CFA pour organiser un tournoi de football intitulé, «NiakhaloEnjoy». Selon Cheikh Sarr, le Coordinateur de ce tournoi à la Compagnie minière, PMC a expliqué que l'objectif de «NiakhaloEnjoy» consiste à raffermir leurs relations avec les populations locales à travers le football qui est une discipline sportive fédératrice. Etant un ancien footballeur, PMC a jugé nécessaire de lui confier sa mise en œuvre. Cheikh Sarr a remercié le Management de PMC qui a compris que la mine doit entretenir de bons rapports avec les populations locales.

BABA DRAME

DIRECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES ETABLISSEMENTS CLASSES
(DEEC)

**« La Rse ne compense
pas les préjudices
sanitaires et
écologiques »**



Les politiques Rse des entreprises ne peuvent pas compenser les conséquences sanitaires et les dommages sur l'environnement découlant de l'exploitation minière. C'est la conviction du Directeur de l'Environnement et des Etablissements Classés (Deec), Dr. Baba Dramé qui a suggéré la culture d'une évaluation environnementale stratégique.

Le Directeur de l'Environnement et des Etablissements Classés (Deec), Monsieur Baba Dramé ne minimise pas les politiques RSE des entreprises minières dans leur zone d'implantation. Tout de même, Dr Baba Dramé, ne croit pas que ces actions sociales suffisent pour réparer les conséquences sanitaires et écologiques découlant de l'exploitation des mines. « Les soutiens apportés à ces populations dans le cadre de la RSE ne compensent pas les préjudices écologiques et sanitaires qui sont souvent permanents, si aucune mesure de prévention ou de remédiation n'est mise en œuvre », défend Dr Baba Dramé. Par contre, il a salué la prise de conscience des multinationales qui soutiennent de plus en plus les communautés et l'économie locale. Au Sénégal, l'ITIE encourage les sociétés minières à investir davantage dans les actions sociales au profit des populations. « La RSE, même si elle est salutaire, n'est pas une contrainte. Il faut reconnaître que des efforts importants sont en train d'être faits dans le cadre de l'ITIE pour faire de la RSE un levier de développement local dans les zones d'exploitation minière », concède le Directeur de la DEEC.

Au regard de l'importance du secteur minier en termes

de création de richesses, d'emplois et de réduction de la pauvreté, Dr Baba Dramé, invite les différents ministères à réfléchir afin de mettre en place des mécanismes permettant de concilier l'exploitation minière et la préservation de l'environnement. « Le principal mécanisme de conciliation est l'évaluation environnementale préalable et le respect des plans de gestion environnementale et sociale pendant la phase de mise en œuvre. En effet, c'est l'évaluation environnementale qui permet d'appréhender les impacts potentiels des projets miniers sur les communautés et les écosystèmes, et en conséquence, de proposer des mesures d'atténuation pour la prise en charge de ces impacts », a suggéré le Directeur de la DEEC. C'est dans ce sens que le ministère de l'Environnement et celui des Mines ont décidé de réaliser une évaluation stratégique du secteur minier dans des zones classées très sensibles. « Cette évaluation environnementale stratégique sera un important outil qui permettra aux autorités d'orienter leurs décisions dans le sens d'une gestion écologiquement rationnelle du secteur minier », informe Dr Baba Dramé. L'exploitation de nos ressources sans un impact sur les écosystèmes est une équation pour les entreprises.

ACTUALITÉS

SALON DES MINES SIM SENEGAL **MALGRÉ LA COVID-19, DES DÉBATS RICHES EN MODE VIRTUEL**



Le principal événement minier d'Afrique du Nord-Ouest s'est tenu, cette année sous le format virtuel à cause de la pandémie de Coronavirus. L'édition en présentiel se tiendra du 2 au 4 Novembre 2021.

Le Salon des Mines du Sénégal (Sim) s'est déroulé du 26 au 27 janvier 2021 sous le thème « Pour un secteur minier résilient au Sénégal ». L'événement est, une fois de plus, a été soutenu par le gouvernement sénégalais, en particulier par le ministère des mines et de la géologie du Sénégal. Il a traité de l'impact de la Covid 19 et de ce qui doit être pris en compte pour renforcer le secteur minier en vue de la durabilité et de la croissance.

L'événement virtuel a été ouvert par le ministre des Mines et de la géologie du Sénégal, Oumar Sarr. Dans son discours de circonstance, il a salué « la contribution très précieuse » du secteur minier sénégalais dans la lutte contre la pandémie, à travers un soutien multiforme et apprécié de l'Etat tant au niveau central que communautaire. Selon le ministre, les mines et la géologie devront jouer leur rôle de catalyseur de la croissance, au niveau territorial, comme catalyseur de la croissance au niveau national, surtout au moment où les initiatives post-Covid et pro Pap 2A constituent une matrice d'actions consolidées, capables de relancer l'économie, de soutenir la résilience des acteurs et secteurs vitaux de l'économie.

Le Sim de cette année a été marqué par une conférence virtuelle avec des présentations et des discussions en direct, des points de rencontre virtuel entre les acteurs. Les participants ont échangé avec des représentants du gouvernement, des sociétés d'exploration et de services miniers, des experts juridiques et financiers et toutes les organisations impliquées dans la chaîne d'approvisionnement et de valeur de l'industrie minière. Le premier jour du Salon Virtuel a été consacré à des discussions sur les mécanismes permettant d'optimiser les avantages socio-économiques pour les communautés, sur le contenu local dans le secteur minier. Des sessions de débat sur l'innovation technologique pour la résilience des sociétés minières, et sur les prochaines étapes concernant l'avenir de l'industrie minière au Sénégal ont rythmé le deuxième jour.

GESTION DES RESSOURCES MINIÈRES

LA SOMISEN OFFICIELLEMENT LANCÉE



Les membres du Conseil d'administration de la Société des mines du Sénégal (Somisen) ont été installés le 1er avril dernier, marquant le démarrage officiel des activités de ladite entreprise sur le territoire national. Créée par décret présidentiel en novembre 2020, la Somisen a pour but de permettre une gestion transparente et efficiente des ressources minières du Sénégal, de manière à pouvoir générer une croissance économique, à promouvoir le bien-être de la population en général, et à être écologiquement durables. Les missions dévolues à la nouvelle société sont articulées autour de la gestion de la participation de l'État dans les opérations minières, de la commercialisation des produits miniers revenant à l'État, la détention, seule ou en association, de titres miniers et la mise en œuvre des décisions et orientations de l'État en ce qui concerne la stratégie de ces sociétés. Elle gère également les participations de l'État dans les sociétés minières. L'État cherche ainsi une meilleure cohérence et coordination dans ses actions dans le secteur minier en séparant et en confiant les missions commerciales et marketing à la Somisen Sa. La nouvelle société est dirigée par Ousmane Cissé, ancien Directeur des Mines, et le Conseil d'administration est présidé par Mamadou Bamba Ndiaye.

RAPPORT ITIE 2019

122 MILLIARDS DE FCFA GÉNÉRÉS PAR LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

Le Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (CN-ITIE) a rendu public, le 17 décembre 2020, son 7ème rapport de conciliation portant sur l'année fiscale 2019. On note une hausse de 29 % des revenus générés par le secteur extractif comparé à 2018.

Les années passent, les revenus générés par le secteur extractif continuent d'augmenter. L'année fiscale 2019 n'a pas échappé à cette règle. Sur la base des données déclarées par les entités publiques, après travaux de conciliation, le total des revenus générés par le secteur extractif pour l'année 2019 s'élève à 161,03 milliards de FCFA, soit une augmentation de 34,45 milliards de Fcfa en valeur absolue et 29 % en valeur relative. C'est ce qui ressort du Rapport Itie 2019 rendu public le 17 décembre 2020.

Cette hausse s'explique par plusieurs facteurs, selon le document. En effet, les revenus du secteur des hydro-

carbures sont en hausse de 14,38 milliards de FCFA, passant de 8,40 milliards de FCFA en 2018 à 22,78 milliards de FCFA en 2019. Ils proviennent principalement du paiement de la deuxième tranche de financement de la construction de l'Institut National du Pétrole et du Gaz effectué par la société TOTAL E&P pour un montant de 10 Millions de USD (\approx 5,91 milliards de FCFA) au profit de l'Etat du Sénégal et des paiements effectués par la société KOSMOS Energy en 2019, relatifs à des redressements fiscaux d'un montant de 5,21 milliards de FCFA. Par ailleurs, les revenus du secteur minier sont en hausse de 22,59 milliards de FCFA, passant de 111,90 milliards de FCFA en 2018 à 134,49 milliards de FCFA en 2019. Cela s'explique principalement par la hausse des productions d'or, de minéraux lourds et des cours mondiaux de ces produits miniers ainsi que par les paiements effectués par la société SGO en 2019, relatifs à des redressements fiscaux d'un montant de 5,00 milliards de FCFA.

Les revenus générés par le secteur extractif en 2019 ont été affectés à 91,65% au Budget de l'Etat. Le reste des revenus est réparti entre le compte d'exploitation de la société nationale PETROSEN, les fonds propres des organismes collecteurs, les fonds revenant à l'UEMOA et à la CEDEAO, et les dépenses sociales et environnementales

MINISTRE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE



OUMAR SARR SUCCEDE À AISSATOU SOPHIE GLADIMA

Le département des Mines et de la Géologie a changé de patron depuis le 1er novembre 2020. Après trois ans à la tête de ce Ministère, Aissatou Sophie Gladima (nommée ministre du Pétrole et des Ener-

gies), a cédé la place à Oumar Sarr qui fut ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat sous le magistère d'Abdoulaye Wade dont il fut le bras droit. Oumar Sarr est né en 1958 à Dagana. Une ville dont il est le maire depuis 1996. Il est titulaire d'un diplôme de mathématique, d'un Dea de l'Université de Paris VI en septembre 1981, d'ingénieur informaticien (IIE-Cnam) à Paris et d'un Doctorat spécialité informatique de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6) avec la mention très honorable. Il avait poursuivi ses études en France après des études militaires au Burkina Faso et un baccalauréat série C mention bien. Enseignant à l'Université de Paris 12 Créteil puis consultant à l'aéroport de cette même ville, Oumar Sarr a été professeur permanent à l'Institut africain d'Informatique au Gabon (1989-1990). Revenu au Sénégal en 1990, il intègre le département génie informatique de l'Ecole Supérieure Polytechnique de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et devient membre du Saes la même année. Après avoir été plusieurs fois ministre, il fut également député du Pds avant de quitter cette formation politique en 2020 pour créer, avec quelques camarades, le Parti des Libéraux et Démocrates/And Suqali (PLD/AS).

UN ACTEUR CLE DE L'INDUSTRIE MINIERE

En 2013, les acteurs du secteur privé minier du Sénégal mettent sur pied une structure dont la mission est de servir d'interface entre les acteurs miniers d'une part et l'Administration et le Grand public d'autre part, de contribuer au rayonnement d'un secteur minier fort, dynamique, prospère et durable mais aussi de défendre les intérêts de ses membres, tisser des liens de coopération et promouvoir les valeurs de responsabilité. C'est la naissance de la chambre des Mines du Sénégal (CMDS).

Comptant une trentaine de membres (7 Entreprises minières en production, 5 en phase d'exploration, 21 membres associés affiliés et 5 membres d'honneur), la CMDS s'est très tôt imposée comme un acteur majeur de l'industrie minière au Sénégal. Comme en atteste le rôle déterminant qu'elle a joué dans l'élaboration du nouveau Code Minier adopté en 2016.

En effet en tant que membre de la commission de revue du Code Minier, la CMDS a pris une part active à toutes les étapes des travaux de ladite commission. A ce titre, la Chambre a eu à produire un mémorandum exhaustif, et formuler des recommandations pertinentes sur chacun des sujets au centre de la révision de la loi minière. Elle a par la suite réalisé un benchmarking du projet de nouveau code minier avec les codes miniers des pays de la sous-région.

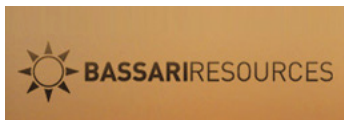
Au-delà des actions menées dans le cadre de l'élaboration du Code minier, la CMDS a organisé et a pris part à de nombreuses rencontres de réflexion sur le Contenu local aussi bien au niveau national qu'international. Par ailleurs et dans le but d'assurer un meilleur fonctionnement de la structure et une meilleure efficacité, la CMDS a développé une plateforme de collaboration interne pour ses membres, crée un Site Web et lancé un Magazine Semestriel.

Cependant et nonobstant les résultats appréciables après 8 ans seulement d'existence, la Chambre des Mines a conscience des défis qui l'interpellent. Parmi ceux-ci, figure en bonne place celui de la communication, dans le sens de corriger la perception biaisée que l'opinion publique porte sur ce secteur en mettant à sa disposition un Livre Blanc de la RSE des Sociétés minières et les données attestant de la contribution importante du secteur minier dans l'économie nationale, aussi bien en termes d'investissements, d'emplois, d'exportations et même de retombées financières directes. Le renforcement de la capacité de ses membres et des autres acteurs de la chaîne de valeur minière constitue également une priorité pour la CMDS.

Chambre des Mines du Sénégal (CMDS)
Dakar- Sénégal – 60 Route de Ngor
Tel : 00221 33 859 25 63
Email : cmines.senegal@gmail.com
Site web : www.chambredesmines.sn

Agir d'une seule main, parler d'une seule voix





LES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES MINES DU SÉNÉGAL



Canada



LES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES MINES DU SÉNÉGAL